ASSET MANAGEMENT

18, rue du Quatre Septembre - 75002 PARIS
Tel: +33 1 53 00 55 00 – Fax: +33 1 53 00 55 01
E-mail: info@abc-am.com

Reporting Loi Énergie-Climat (2024)

INFORMATIONS DE DURABILITÉ DU RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS PRÉVUES AU V DE L'ARTICLE D.533-16-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER POUR LES ORGANISMES AYANT MOINS DE 500 MILLIONS D'EUROS DE TOTAL DE BILAN OU D'ENCOURS

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

ABC arbitrage Asset Management SA (ci-après "ABAM") développe des stratégies alternatives dites d'arbitrage par le biais de modèles quantitatifs et systématiques et intervient sur les principaux marchés cotés mondiaux. Les stratégies alternatives mises en œuvre sont une combinaison de plusieurs opérations ayant pour objectif de réaliser un bénéfice en tirant partie des seules imperfections susceptibles d'apparaître entre les différents marchés financiers. Cette méthode maintient la neutralité la plus totale dans la sélection des produits traités.

Les données sont au cœur des systèmes d'ABAM, puisque l'essence même de son activité repose sur des techniques de trading sophistiquées et sur une approche scientifique et basée sur les données. Les données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) font désormais partie intégrante des signaux de marché à prendre en compte et peuvent être matérielles.

Comme l'impact d'ABAM sur les facteurs ESG est tout aussi important que l'impact qu'ils ont sur elle, ABAM souhaite les intégrer davantage dans ses décisions d'investissement afin d'en évaluer la contribution sociale et environnementale et de générer des impacts positifs sur ces questions.

Pour autant, les piliers et principes traditionnels de l'investissement responsable ne sont pas nécessairement pertinents pour les stratégies basées sur des modèles quantitatifs et systématiques qui recherchent l'alpha à court terme. En effet, étant donné que ces modèles peuvent modifier les expositions très rapidement et sur des cycles très courts, les mesures à long terme généralement utilisées pour évaluer la durabilité peuvent perdre leur pertinence.

L'expertise particulière d'ABAM est donc mise au service de la recherche d'approches qui lui permettent de continuer à contribuer à la liquidité des marchés mondiaux et de protéger le capital tout en donnant tout leur poids aux facteurs ESG pertinents dans l'univers des stratégies systématiques et quantitatives. Pour relever ces défis, des ressources sont allouées à ce sujet et une gouvernance forte a été mise en place. Ainsi, le Comité de Direction donne mandat au comité d'investissement responsable (*Responsible Investment Committee*, RIC) pour discuter de ces questions et est informé des développements significatifs. Le RIC a été constitué en recherchant une diversité d'expériences, d'activités professionnelles et de genres afin d'être représentatif des valeurs

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 10 000 000 euros - 451 251 201 RCS PARIS

ABC arbitrage Asset Management
une société du groupe ABC arbitrage
www.abc-arbitrage.com

18, rue du Quatre Septembre - 75002 PARIS
Tel: +33 1 53 00 55 00 – Fax: +33 1 53 00 55 01
E-mail: info@abc-am.com

et de l'identité d'ABAM et de bénéficier d'un large éventail de perspectives. Ses membres couvrent ainsi différentes fonctions ou niveaux hiérarchiques - y compris des spécialistes, des cadres supérieurs et des dirigeants tels que le DG d'ABAM et le *Chief Compliance Officer* (CCO) du groupe - et apportent leur expertise de tous les domaines clés de l'entreprise.

En outre, la plupart des membres du Comité d'investissement participent au RIC et sont donc pleinement informés des discussions et de ses conclusions. Les questions ESG sont donc intégrées de manière systématique dans l'analyse et la prise de décision en matière d'investissement, le comité d'investissement ayant le dernier mot sur les décisions d'investissement. Enfin, une responsable ESG est dédiée à ces thématiques (adhésion UNPRI, l'analyse des investissements, la formation des employés ou la veille réglementaire, etc.). Elle travaille en étroite collaboration avec toutes les équipes impliquées dans le processus d'investissement. Par conséquent, de nombreux collègues s'engagent également dans des sujets liés à la performance extra-financière, ce qui est essentiel pour garantir que ces considérations soient pleinement intégrées à chaque étape du processus d'investissement. Au niveau du groupe, il est estimé qu'environ 3 équivalents temps plein sont dédiés à ces questions.

Plusieurs outils et gardes-fous permettent de s'assurer que la politique d'investissement responsable est pleinement mise en œuvre :

- Outils pré- et post-trade ;
- Modèle des « trois lignes de défense » (3LoD) ;
- Codes de conduite et règles ;
- Contrôles *live* et surveillance quotidienne effectués par l'équipe *Execution support* ;
- Cybersécurité : politique en pointe pour sécuriser l'infrastructure, les réseaux et les données.

La démarche d'ABAM s'articule aujourd'hui autour de plusieurs axes, parmi lesquels :

- La sensibilisation et formation interne sur les questions de performance extra-financière : en favorisant une compréhension commune, ces considérations peuvent être intégrées à tous les niveaux des opérations, renforçant ainsi la résilience à long terme de l'organisation (newsletter, module dans le programme de formation "ABC University", démarche RSE).
- L'engagement à contribuer au dialogue en participant à plusieurs initiatives collectives (UNPRI, SBAI, AFG, Middlenext) pour travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées et privilégier ainsi une approche coordonnée et cohérente sur les enjeux ESG (cf. A3).
- Les exclusions, décidées en fonction des valeurs et de l'approche globale en matière de politique d'investissement responsable. ABAM n'effectue pas d'opérations dans les pays les plus à risque en termes de corruption, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. La société utilise les listes publiques du Groupe d'action financière (GAFI), l'organisme mondial de surveillance de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui identifie les juridictions dont les mesures de lutte contre le

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 10 000 000 euros - 451 251 201 RCS PARIS

ABC arbitrage Asset Management
une société du groupe ABC arbitrage
www.abc-arbitrage.com

18, rue du Quatre Septembre - 75002 PARIS
Tel: +33 1 53 00 55 00 – Fax: +33 1 53 00 55 01
E-mail: info@abc-am.com

blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT) ne sont pas suffisantes. Elle utilise également l'indice de perception de la corruption de Transparency International, qui classe les pays en fonction des niveaux perçus de corruption dans le secteur public.

- Pour les pays mieux classés mais pouvant présenter un risque élevé de corruption, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, une alerte est envoyée au “comité de gestion” (COGE), qui a la responsabilité ultime de décider de la poursuite (ou non) des opérations dans le pays. En outre, pour chaque nouveau pays dans lequel ABAM souhaite effectuer des transactions, des données sur les aspects ESG, tels que les risques géopolitiques graves, les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, la corruption ou l'indice de développement humain (IDH) sont inclues dans l’analyse. En conséquence, environ 98 à 99 % de l’activité d’ABAM (en termes de volumes globaux traités ou de gains bruts) est menée dans des juridictions jugées sûres du point de vue de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption ; 0 % se déroule dans les pays présentant les risques les plus élevés ; et les 1 à 2 % restants ne sont menés qu'avec l'approbation explicite du comité d'investissement.
- Lorsque c’est possible et pertinent, une meilleure intégration des facteurs ESG dans les activités des parties prenantes de la société, telles que les Brokers, Prime Brokers, et administrateurs sera favorisée et soutenue. Les intermédiaires financiers sont sélectionnés avec le plus grand soin, afin qu'ils répondent à des exigences fortes en matière de bonnes pratiques de gestion. ABAM procède à une analyse approfondie de leurs pratiques sur la base d'un questionnaire de *Due Diligence* complet. Dans le cadre de ce processus, des informations détaillées sur leurs politiques ESG sont désormais systématiquement recueillies.
- Par son activité, ABAM contribue au bon fonctionnement de l'industrie financière. Les stratégies alternatives basées sur des modèles quantitatifs et systématiques permettent en effet de faire converger les prix d'un même actif entre différents marchés, d'assurer la fluidité entre les différents marchés et de contribuer à leur liquidité. ABAM contribue ainsi à sa manière au maintien de la pertinence et de l'efficacité des marchés, ainsi qu'au respect des règles établies. Elle permet également aux « petits porteurs » d'accéder au marché et d'acquérir des titres à leur juste valeur.
- Les données étant au cœur des systèmes d’ABAM, celles-ci constituent un élément clé de l'intégration des facteurs ESG et de la conception d'approches pertinentes en matière d'investissement responsable. Sur la base d'un examen approfondi des fournisseurs, ABAM a souscrit à un fournisseur de données de premier plan et reçu des données ciblées, opportunes et granulaires pour actualiser son tableau de bord et suivre d'autres aspects de la performance extra-financière de son portefeuille.
- S’agissant des risques liés à la gestion d’actifs, au sein d’ABAM, le “comité de gestion” (COGE) joue un rôle central dans la processus d’investissement et de désinvestissement sur des instruments financiers. Un COGE peut être organisé dans le cadre d’une opération ayant pour objectif d’adapter les positions de la stratégie alternative suite à des opportunités ou risques spécifiques rencontrés afin de garantir l’adaptation des limites. Un risque spécifique peut

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 10 000 000 euros - 451 251 201 RCS PARIS

18, rue du Quatre Septembre - 75002 PARIS
Tel: +33 1 53 00 55 00 – Fax: +33 1 53 00 55 01
E-mail: info@abc-am.com

provenir d'un événement ou d'une situation dans le domaine ESG et être pris en compte dans les COGE, au même titre que les autres risques. D'une manière plus générale, les risques exogènes incluant des risques de durabilité sont pris en considération dans la cartographie des risques.

- ABAM s'engage à comprendre toutes les demandes ESG complémentaires que ses clients peuvent avoir et à faire son possible pour les intégrer dans le processus de prise de décision en matière d'investissement lorsqu'ils n'impactent pas les objectifs d'investissement du véhicule et l'équité de traitement de l'ensemble des investisseurs.
- Enfin, ABAM a calculé les principales métriques relatives aux gaz à effet de serre (GES) pour les portefeuilles qu'elle gère et a volontairement choisi de les publier dans sa politique d'investissement responsable et son rapport annuel regroupant les informations extra-financières fournies volontairement. Dans le détail, ABC arbitrage Asset Management (ABAM) agit en tant que société de gestion de portefeuille pour les véhicules suivants :
    - Un mandat de gestion pour une société sœur Quartys Ltd, dans le cadre d'un mandat de gestion dédié. Les résultats associés seront rapportés dans la prochaine mise à jour de l'empreinte carbone de l'entreprise à l'échelle du groupe.
    - *ABCA Opportunities Fund*, dont les principales métriques relatives aux gaz à effet de serre (GES) sont présentées dans la politique d'investissement responsable publique d'ABAM.
    - *ABCA Reversion Fund*, pour lequel aucune information n'a pu être calculée du fait des contraintes méthodologiques détaillées dans la politique d'investissement responsable.

  Les principes généraux qui guident cette analyse, s'appliquent de la même manière aux trois véhicules. Les calculs s'appuient sur une méthodologie rigoureuse et publiée dans un souci de responsabilité, de transparence et de comparabilité.

A moyen terme, ABAM ambitionne d'enrichir sa liste d'exclusion, de suivre davantage d'indicateurs de performance extra-financière de mieux intégrer les impacts, les risques et les opportunités de durabilité à long terme et de mener des activités de recherche et développement sur la génération d'alpha liés aux facteurs ESG. ABAM continuera également à explorer les solutions disponibles pour trouver des données pertinentes et de bonne qualité. Plusieurs de ces travaux sont en cours.

Enfin, cette démarche vers un investissement responsable est cohérente avec la mission d'ABAM d'incarner la devise du groupe " *Positive Finance*" et avec la politique RSE, qui s'articule autour de trois axes principaux :

- Une gestion dynamique de recrutement et d'accompagnement de ses collaborateurs, sa première richesse, afin de créer les conditions propices à leur développement et épanouissement professionnels. Le groupe s'appuie également sur une politique de rémunération incitative associant chacun à la performance et aux résultats d'ABC arbitrage. Alors que son activité est par nature internationale, cela s'accompagne en outre par la volonté de maintenir une implantation forte en France, par conviction.

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 10 000 000 euros - 451 251 201 RCS PARIS

18, rue du Quatre Septembre - 75002 PARIS
Tel: +33 1 53 00 55 00 – Fax: +33 1 53 00 55 01
E-mail: info@abc-am.com

- Le souci de la diversité et de l'inclusion sous toutes ses formes dans cette recherche du développement des talents. Les questions d'égalité hommes / femmes, font l'objet d'une attention particulière du fait des problématiques spécifiques à ce sujet dans les secteurs de la finance et du numérique.
- La volonté de prendre en compte les aspects environnementaux dans l'ensemble des décisions. Le groupe cherche ainsi à sensibiliser ses collaborateurs et parties prenantes au respect de l'environnement et s'efforce de diminuer son impact direct sur l'environnement par diverses initiatives. La mesure de l'empreinte carbone du groupe, afin d'identifier les leviers d'action les plus pertinents, fait partie intégrante de cette démarche.

Plus de détails à cet égard sont disponibles dans le rapport dédié.

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

ABAM rend compte des éléments relatifs aux critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement responsable, publiée sur son site internet. Ces éléments sont cohérents avec la démarche de responsabilité sociétale du groupe ABC arbitrage (RSE), dont il rend publiquement compte dans son rapport annuel. Certains éléments sont repris dans la page dédiée du site internet du groupe. ABAM répond également aux demandes de ses clients actuels et des prospects qui effectuent une analyse de "*Due Diligence*".

La politique d'investissement responsable est mise à jour dès lors que des changements significatifs interviennent sur ces questions et *a minima* tous les ans.

Par ailleurs, conformément à ses obligations réglementaires, ABAM rend public les éléments relatifs au règlement SFDR sur son site internet. Ces éléments sont également revus et, le cas échéant, mis à jour, tous les ans.

Enfin, ABAM publie des communiqués de presse pour informer des événements ESG significatifs dans son activité.

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 29 de la loi 2019-1147 relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au a), b), d) et e) du 1° du III de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier

ABAM participe à plusieurs initiatives collectives pour travailler au plus près des acteurs concernés et contribuer à une approche coordonnée et cohérente des questions de durabilité, notamment pour

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 10 000 000 euros - 451 251 201 RCS PARIS

ABC arbitrage Asset Management
une société du groupe ABC arbitrage
www.abc-arbitrage.com

18, rue du Quatre Septembre - 75002 PARIS
Tel: +33 1 53 00 55 00 – Fax: +33 1 53 00 55 01
E-mail: info@abc-am.com

comprendre et mesurer l'impact et la performance extra-financière de portefeuilles comme celui d'ABAM et pour participer au débat sur la vente à découvert, le *netting* et les produits dérivés :

- ABAM a rejoint l'initiative des Nations Unies pour la promotion et la mise en œuvre des principes pour l'investissement responsable (UNPRI, *UN-supported Principles for Responsible Investment*) en 2022. Par cette démarche, volontaire, ABAM entend poursuivre son engagement à contribuer à un système financier durable qui prend en compte les critères extra-financiers. En effet, les PRI "*travaillent à la réalisation de ce système financier durable en encourageant l'adoption de [six] Principes et la collaboration sur leur mise en œuvre. [Ils] favorisent la bonne gouvernance, l'intégrité et la responsabilité des investisseurs, et travaillent sur les obstacles à l'émergence d'un système financier durable, qu'ils se situent dans les pratiques, les structures ou les réglementations du marché*" (source UNPRI). Ainsi, ABAM a souscrit aux 6 principes suivants :
  - *"Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.*
  - *Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs.*
  - *Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.*
  - *Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.*
  - *Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.*
  - *Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes".*

  ABAM a rejoint le Hedge Funds Advisory Committee (HFAC), un organe volontaire composé d'organisations signataires des PRI dont le rôle est de soutenir l'exécutif des PRI dans la conception, la fourniture et la diffusion de produits d'orientation sur les hedge funds afin d'aider les propriétaires d'actifs, les prestataires de services et les gestionnaires d'investissements à mettre en œuvre les six principes.
- ABAM est également membre de l'AFG - Association Française de la Gestion Financière - qui représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour le compte de tiers. Elle apporte à ses membres une assistance permanente dans les domaines juridique, fiscal, économique, comptable et technique et anime la réflexion de la profession sur l'évolution des techniques de gestion, la recherche, la protection et l'orientation de l'épargne. ABAM participe à la plénière investissement responsable de l'AFG et est membre du groupe de travail sur la "transition juste" de l'AFD.
- ABAM a rejoint le groupe de travail sur l'investissement responsable du Standards Board for Alternative Investments (SBAI). Ce groupe de travail est composé de plus de 200 représentants de gestionnaires d'actifs et d'investisseurs institutionnels et se réunit

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 10 000 000 euros - 451 251 201 RCS PARIS

ABC arbitrage Asset Management
une société du groupe ABC arbitrage
www.abc-arbitrage.com

18, rue du Quatre Septembre - 75002 PARIS
Tel: +33 1 53 00 55 00 – Fax: +33 1 53 00 55 01
E-mail: info@abc-am.com

régulièrement pour discuter de questions ESG spécifiques et de principes d'investissement responsable.

- Enfin, ABC arbitrage est membre actif de MiddleNext (association des valeurs moyennes cotées sur la place de Paris) et a rejoint le groupe de travail RSE de Middlenext, qui a pour objectif de réfléchir collectivement sur les outils à mettre en place, d'organiser la veille réglementaire ou encore de partager les bonnes pratiques, y compris sur les questions ESG.

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Liste des produits financiers et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au c) du 1° du III de l'article D. 533-16-1 . du code monétaire et financier

En 2024, les fonds d'investissement alternatifs gérés par ABAM ne s'inscrivaient pas dans les définitions de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

Avec l'intégration progressive de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement, cela pourra être amené à évoluer.

Au 31/12/24, 100 % des encours gérés par ABAM prenaient en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 10 000 000 euros - 451 251 201 RCS PARIS

ASSET MANAGEMENT

18, rue du Quatre Septembre - 75002 PARIS
Tel: +33 1 53 00 55 00 – Fax: +33 1 53 00 55 01
E-mail: info@abc-am.com

Reporting Loi Rixain

Conformément à l'article L533-22-2-4 du Code monétaire et financier issu de la loi dite "Rixain", ABAM entend se fixer un objectif de représentation équilibrée Homme / Femme chiffré et rendre compte des résultats obtenus dans le présent document, qui retrace sa politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance en application de la Loi Énergie Climat.

Les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement sur la base des seuls actifs gérés directement ou par délégations reçues comprennent le Comité de Gestion, ainsi que les équipes sollicitées en amont et lors du comité pour les éléments de décision. Ainsi, 25 personnes, dont 8 femmes, soit 32 % des effectifs concernés, étaient impliquées dans la décision d'investissement en 2024.

Si les personnes qui sont impliquées dans les décisions d'investissement ne sont pas toutes issues de ces filières, il semble opportun de préciser qu'environ 80 % des collaborateurs de ABAM sont des ingénieurs techniques et financiers (développeurs, traders quantitatifs, opérateurs financiers), métiers dans lesquels les femmes sont largement sous-représentées (elles représentaient 30 % des effectifs d'écoles d'ingénieurs selon l'enquête Gender Scan 2025 de la selon la CDEFI, la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, chiffre proche de celui de l'enquête nationale d'IESF (Ingénieurs et Scientifiques de France) qui recensait 24 % de femmes parmi les ingénieurs en 2024). Le pourcentage de femmes impliquées dans la décision d'investissement en 2024 est par ailleurs plus élevé que le pourcentage total de femmes au niveau groupe (23 % en 2024).

Compte tenu de ces contraintes, ABAM entend conserver dans les années à venir une représentation Hommes / Femmes aussi équilibrée que possible dans les équipes chargées de prendre des décisions d'investissement. ABAM considère qu'un tel équilibre correspond à un pourcentage de femmes compris entre 30 (dans un premier temps) et 60 %.

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 10 000 000 euros - 451 251 201 RCS PARIS

ABC arbitrage Asset Management
une société du groupe ABC arbitrage
www.abc-arbitrage.com